

Délibération DEL-RB-2024-004

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 13 FÉVRIER 2024

À BOCAPOLE, À BRESSUIRE (ESPACE EUROPE)

Le treize février deux mille vingt-quatre, à 12h00, le Conseil d'Administration de la Régie Bocapole s'est réuni à Bocapole, à Bressuire (Espace Europe), sous la présidence de Madame Marie JARRY, Président.

Membres : 14 – Quorum : 8

**Présents (10)** : André GUILLERMIC, Pascal LAGOGUEE, Emmanuelle MENARD, Joëlle NAUD, Dominique PAQUEREAU, Michel PITORIN, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU, Philippe ROBIN, Benoît SIMONNEAU

**Absents (4)** : Cécile VRIGNAUD, Marie JARRY, Jack RAMBAULT, Dominique TRICOT

**Date de convocation** : 07-02-2024

**Secrétaire de séance** : Madame Dominique REGNIER

## FINANCES

### Approbation du compte administratif 2023 et affectation des résultats

Vu l'article L1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il s'agit de valider le compte administratif du budget de la régie pour l'année 2023, ainsi que l'affectation des résultats.

Comme le prévoit du CGCT, lors du débat sur le compte administratif un(e) président(e) de séance (autre que la présidente) est élu(e) par le conseil d'administration.

Madame la Présidente assiste au débat puis se retire au moment du vote.

Le compte administratif de l'exercice 2023 a été arrêté au 31/12/2023.

Il est présenté selon la nomenclature M14.

Les résultats de l'année sont en concordance avec le compte de gestion du comptable du centre des finances publiques.

Il est proposé d'adopter le compte administratif 2023 dont les résultats d'exécution sont présentés ci-après :

BOCAPOLE	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022 (1)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023 (2)	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023 (3)	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023 (5=1-2+3+4)
Investissement	3 975,44	0,00	-3 581,64	0,00	393,80
Fonctionnement	-20 413,38	0,00	72 488,33	0,00	52 074,95
<b>TOTAL</b>	<b>-16 437,94</b>	<b>0,00</b>	<b>68 906,69</b>	<b>0,00</b>	<b>52 468,75</b>

Il est proposé d'affecter les résultats définitifs comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS DEFINITIFS 2023		
Fonctionnement	Résultat de fonctionnement exercice 2023	72 488,33
	Excédent ou déficit antérieur reporté	-20 413,38
	Excédent ou déficit cumulé	52 074,95
Investissement	Résultat d'investissement exercice 2023	-
	Excédent ou déficit antérieur reporté	3 581,64
	Excédent ou déficit cumulé	3 975,44
RAR	RAR dépenses	0,00
	RAR recettes	0,00
	Solde des RAR	0,00
	Besoin ou excédent de financement (solde négatif ou positif)	393,80
Affectation	<b>Reprise du résultat en Investissement au R/001</b>	393,90
	<b>Affectation au R/1068 :</b> Couverture au minimum du besoin de financement ci-dessus)	
	<b>Reprise du résultat en Fonctionnement au R/002</b>	52 074,95

**Le conseil d'administration de la Régie Bocapole, est invité à :**

- adopter le compte administratif tel que présenté ci-dessus,
- arrêter les résultats définitifs 2023 tels que résumés ci-avant,
- déclarer les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et d'annuler les crédits dont il n'a pas été fait emploi,
- affecter le résultat 2023 comme indiqué ci-avant,
- autoriser Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme,  
La Présidente de la Régie Bocapole,,  
Marie JARRY,

Transmis en préfecture le 20 FEV. 2024

Notifié ou publié le 20 FEV. 2024

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

